Les gouverneurs d'après Ibn Taymiyya

Ibn Taymiyya a dit :

« Lorsqu'un homme rend permis une chose unanimement interdite, ou au contraire interdit une chose unanimement permise, ou remplace la Loi unanimement reconnue, il est un mécréant à l'unanimité des savants »

(Source : Madjmou al-Fatawa, volume 3, page 267)

Ibn Taymiyya a dit :

« Celui qui gouverne sans se référer au Livre Saint est un Tâghoût »

(Source : Madjmou al-Fatawa, 28/201)

Ibn Taymiyya a dit :

« La Loi descendue de la part d'Allah est le Coran et la Sounna avec laquelle Allah envoya Son Messager, sallallahou 'alayhi wa sallam. Cette Loi personne n'a le droit de La quitter, seul un mécréant la quitte »

(Source : Madjmou al-Fatawa, 11/262)

Ibn Taymiyya a dit :

« Il ne fait aucun doute que celui qui ne croit pas en l'obligation de juger par ce qu'Allah a révélé à Son Messager, sallallahou 'alayhi wa sallam, est un mécréant … »

(Source : al-Minhadj)

Ibn Taymiyya a dit :

« Il est fondamentalement connu dans la Religion des musulmans, et il y a unanimité pour tous les musulmans, que quiconque accepte de suivre une autre religion que l'Islam, ou de suivre une autre loi que la Loi de Mouhammad, sallallahou 'alayhi wa sallam, c'est un mécréant. Sa mécréance est la même que celui qui croit en une partie du Coran et mécroit en une autre, comme Allah l'a dit :
« Certes, ceux qui mécroient en Allah et Son Messager, et veulent faire une distinction entre Allah et Ses Messagers, et disent : « Nous croyons en certains et ne croyons pas en d'autres » - et veulent prendre une voie intermédiaire à cela, ceux-là sont les véritables mécréants, et Nous avons préparé un terrible châtiment pour les mécréants » »

(Source : Madjmou al-Fatawa, 28/524)

Ibn Taymiyya a dit :

« Il est connu que quiconque annule les ordres et les interdits avec lesquels Allah a envoyé Ses Messagers, est un mécréant à l'unanimité des musulmans, des juifs et de ceux qui se disent chrétiens »

(Source : Madjmou al-Fatawa, 1/106)

Ibn Taymiyya a dit :

« Et c'est pourquoi toute personne chez qui les gens vont dans le but de chercher un autre jugement que le Coran et la Sounna est appelée un Tâghoût »

(Source : Madjmu' al-Fatawa, page 20)

Ibn Taymiyya a dit :

« Allah a dit:
« Auraient-ils des associés qui leurs ont légiféré des règles à suivre qu'Allah n'a jamais voulu? »
-Alors, quiconque rend obligatoire avec sa parole ou son acte, quelque chose qu'Allah n'a pas légiféré – il a légiféré ce qu'Allah n'a pas voulu. Et celui qui le suit dedans, il l'a pris pour un associé à Allah qui lui a légiféré ce qu'Allah n'a pas permis »

(Source : Iqtida' as-Siratil-Moustaqîm, page 267)

Ibn Taymiyyah a dit dans Madjmou' al-Fatawa, 35/365 :

« Celui qui change la Loi du Messager et met à la place une autre loi, sa loi est fausse et il n’est pas permis de le suivre, comme a dit Allah :
« Auraient-ils des associés qui leurs ont légiféré des règles à suivre qu’Allah n’a jamais voulu? »

Remarque :
Celui qui ne quitte pas la loi abrogée par Allah est un mécréant, alors que dire de celui qui met en place la loi des hommes et impose son suivi et son obéissance ?

Ibn Taymiyya  a dit :

« Il est fatalement connu dans la Loi des musulmans, et tous les musulmans s’entendent pour affirmer que celui qui permet de suivre une autre loi que l’Islam, ou une autre législation que Celle de Mouhammad est un mécréant, et sa mécréance est comme celle de celui qui croit en une partie du Livre et mécroit en une autre … »

(Source : Madjmou al-Fatawa, 28/524)

Remarque :
Est-ce qu’il existe un seul gouverneur qui ne permet pas de suivre la législation de l’État ?

Ibn Taymiyya  a dit :

« Nous disons que n'importe quel groupe qui s'écarte des Lois apparentes indiscutables de l'Islam qui ont été données de générations en générations de musulmans sans interruption, doit être combattu d'après le Consensus des Imams musulmans bien qu'ils prononcent les deux témoignages. De même, s'ils refusent d'interdire les abominations, l'adultère, les jeux de hasard, les boissons alcoolisées, ou d'autres choses interdites par la Chari’ah Islamique. De même, s'ils combattent les musulmans, les forçant à se soumettre à eux, abandonnant la Chari’ah Islamique et tous les autres cas similaires. Allah a dit:
« Et combattez les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de polythéisme et jusqu'à ce que toute la Religion soit à Allah Seul » (Sourate al-Anfal, verset 39) »

(Source : al-Fatawa al-Misriyyah, volume 4, chapitre sur al-Djihad)

Ibn Taymiyya  a dit :

« Le simple attachement à l’Islam sans conformité par les actes à Ses Lois et Règles ne dispense pas d’être combattu. Car le combat est une obligation jusqu’à ce que la Religion entière soit consacrée à Allah et jusqu’à ce qu’il n’y ait plus de Chirk. Si la Religion est

consacrée à un autre qu'Allah le combat est alors obligatoire. Si un groupe quelconque s'interdit l'accomplissement de certaines prières obligatoires, ou le jeûne, ou le Hadjdj, ou s'abstient de rendre interdits le sang et les biens des musulmans, ou illicite l'alcool, la fornication, les jeux de hasard, l'inceste, ou encore s'abstient de l'obligation de faire le Djihad contre les mécréants, ou d'imposer la Djiziyyah aux gens du Livre, ou toute autre obligation et interdiction de l'Islam pour lesquels personne n'est excusé en cas de reniement ou d'abandon et pour lesquels celui qui les rejette est un mécréant, alors ce groupe réfractaire doit être combattu pour cela même s'ils admettent que ces actes sont obligatoires. Et cela fait partie des choses sur lesquelles je ne connais pas de divergence parmi les savants »

Ibn Taymiyya a dit :

« Tout groupe qui se soustrait à une d es Lois de l'Islam apparente et reconnue doit être combattu selon le Consensus des savants musulmans, même si les membres de ce groupe ont prononcé la Chahada. Allah a dit :
« Et combattez les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Chirk et que la Religion so it entièrement consacrée à Allah »
- ainsi si une partie de la Religion est consacrée à Allah et qu'une autre partie l'est à un autre qu'Allah il faut combattre jusqu'à ce que la Religion soit entièrement consacrée à Allah »

(Source : Madjmou' al-Fatawa, volume 28, pages 278-279, voir aussi page 304, édition « Dar al-Wafa » 1998)

Ibn Taymiyya a dit :

« Tout groupe qui délaisse, change, ou refuse de mettre en application une quelconque Loi convenue et incontestée de l'Islam, que ce soit ces gens ou d'autres, doit être combattu jusqu'à ce qu'il adhère à toutes les Lois de l'Islam. Ceci est une règle même si il prononce les deux Témoignages et adhère à certaines Lois Islamiques … Donc, quelque soit le groupe qui délaisse, change, ou refuse de mettre en œuvre certaines des prières obligatoires, ou de participer au jeûne du Ramadan, ou d'aller faire le Hadjdj, ou qui viole le sang et la richesse des musulmans, ou qui autorise la consommation de drogues, ou l'adultère, ou la fornication, ou le jeu, ou le m ariage des « maharam » ou qui ne déclare pas la guerre aux mécréants, ou n'impose pas la Djiziyyah aux Juifs et ceux qui se disent Chrétiens, ou une autre obligation ou interdiction de la Religion pour lesquelles il n'y a aucune excuse à ne pas les mettre en pratique, alors la guerre doit être déclarée à ce groupe même s'ils acceptent le fait que ces obligations ou interdictions font partie de la Religion. Et je ne connais aucun désaccord parmi les savants à cet égard … Je ne connais aucune divergence d'avi s quant à l'obligation de déclarer la guerre à ceux qui délaissent, changent ou refusent de mettre en œuvre une quelconque Loi incontestée de l'Islam … De la même manière, ils (les Mongols) ne gouvernent pas selon les Lois d'Allah, mais jugent plutôt selon des règles qui sont en accord avec l'Islam sur certains points et en désaccord sur d'autres. Et le fait de se battre avec ce type de gens est donc

obligatoire selon l'accord des musulmans. Personne qui ne connaisse cette Religion qu'est l'Islam et qui connaisse la vérité à propos de ces gens ne doutera de cela, parce que ce chemin dans lequel ils sont et cette vraie Religion qu'est l'Islam ne pourront jamais être réconciliés. Et s'il est obligatoire de se battre avec ces Kurdes, bédouins et autres habitants du désert qui n'adhèrent pas à la Chari'ah Islamique, bien que leur maladie ne soit pas étendue aux villes, alors que dire des Mongols ? … Si ceux qui prennent les armes contre ce groupe le font de manière complètement conforme à la Chari'ah, dans leur mots, actes et intentions, alors c'est la meilleure façon de chercher la satisfaction d'Allah, d'établir Sa religion et d'obéir à Son Messager, sallallahou 'alayhi wa sallam. Et si ceux qui se battent contre des gens tels que les Mongols montrent quelques perversions, ou transgressent contre l'ennemi de façon non sanctionnée par la Chari'ah, ou ont une intention corrompue due au combat pour le pouvoir, mais que le mal de ne pas se battre contre le groupe de négateurs a des conséquences plus mauvaises pour l'Islam que le combat à côté des corrompus, alors il est obligatoire de se battre contre eux pour empêcher le plus grand des deux maux et ceci est un des principes de l'Islam qui doit être gardé en mémoire … Le Prophète Mouhammad a dit :
« Des expéditions militaires existeront depuis le temps que j'ai été envoyé par Allah, jusqu'au dernier jour où ma communauté combattra le Dadjdjal » » (Rapporté par Abou Dawoud)

(Source : Majmou' al-Fatawa, volume 28, pages 501-508)

Afin d'inciter les musulmans à combattre les Tatars, Ibn Taymiyya a dit : « Ô les musulmans ! Certes, Allah nous dit dans le Coran :
« Ô les croyants ! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son messager … »
- Ô les partisans d'Allah et de Son Messager, allons combattre les ennemies d'Allah ! »